N°: 2006-05-26
Service : BIJ

OBJET : DISPOSITIF VILLE, VIE, VACANCES - VACANCES DE PRINTEMPS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE D'OULLINS, LE PARC NATURE DE MIRIBEL JONAGE ET L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX D'OULLINS (ACSO)

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif national Ville, Vie, Vacances coordonné sur le département du Rhône par la Préfecture, vise à prévenir les phénomènes de délinquance et de marginalisation des jeunes. Cet outil pédagogique comprend un volet "chantier" permettant à des jeunes de 14 à 17 ans de financer un projet individuel ou collectif grâce aux gratifications perçues en contrepartie de la réalisation de travaux d'intérêt collectif.

Sur la commune d'Oullins, le partenariat développé avec l'ACSO vise à inscrire de jeunes oullinois dans une démarche de projet, défini avec l'équipe éducative de l'ACSO.

Pour les vacances de Printemps 2006, l'action de l'ACSO s'inscrit dans un projet global de sensibilisation des jeunes à l'environnement sur le territoire communal (jardin pédagogique du Golf) mais aussi en dehors de ce territoire. Le partenariat développé avec le Parc Nature de Miribel Jonage vise à permettre à 12 jeunes oullinois de participer à des chantiers d'une semaine chacun. Les jeunes sont affectés sous la direction d'un animateur de l'ACSO à des tâches d'entretien du matériel, des espaces naturels et du jardin pédagogique du Parc de Miribel Jonage.

Le montage financier de l'opération s'inscrit dans le cadre du dispositif Ville, Vie, Vacance. Les gratifications et le matériel sont à la charge du Grand Parc de Miribel Jonage.
Les demandes de subventions servies par la Ville et l'Etat au titre de ce dispositif sont examinées après service réalisé en comité local VVV et soumise au vote du Conseil Municipal.
Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget 2006 au chapitre 65.

La convention tripartite jointe en annexe détaille les modalités de cette opération.

- DELIBERE -

A L'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE l'opération ci-dessus exposée

AUTORISE le Maire à signer la convention jointe en annexe.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET